

OBJECTIFS

1

Augmenter le capital des entreprises non cotées

2

Investir dans les PME-PMI non cotées en limitant les risques avec des bons de souscription

3

Miser sur la réussite d'un événement majeur d'une PME avec des Bons de Souscription d'Actions négociables sur Carnet d'annonces

PUBLIC

- ✓ Epargnants, actionnaires individuels, business angels
- ✓ Dirigeants, Directeurs Administratifs et Financiers de PME cotées ou non cotées
- ✓ Professionnels du Chiffre et du Droit, Gestionnaires de Patrimoine, Gérants de portefeuilles

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale des Bons de Souscription d'Actions

- › Le Bon de Souscription, un instrument de formation pour les néophytes
- › Définition juridique d'un Bon de Souscription
- › Possibilité au détenteur du Bon de souscrire à une ou plusieurs actions pour un ou plusieurs bons détenus, dans des délais et à un prix définis
- › Les trois façons d'émettre des Bons de Souscription d'Actions
- › Fonctionnement du Carnet d'Annonces de Bons de Souscription

À qui s'adressent les Bons

- › Comment de nouveaux investisseurs non actionnaires peuvent obtenir des Bons pour souscrire à l'augmentation de capital

Des Bons de Souscription pour les sociétés non cotées

- › Une révolution pour le non coté : le Bon de Souscription est désormais négociable
- › Comment acheter ou vendre des Bons sur le Carnet d'Annonces de l'entreprise concernée
- › Où trouver à acheter des Bons de Souscription si on est pas encore actionnaire de l'entreprise choisie
- › Comment sont décidés le prix de souscription, la durée d'existence d'un Bon
- › Comment choisir et sélectionner l'achat d'un Bon de Souscription d'Action
- › Risque de pertes et potentiel de gains, l'effet de levier

Intérêt pour les épargnants

- › L'intérêt de l'importance d'un événement d'importance majeure et de son succès ou de son échec
- › Intérêt pour l'épargnant déjà actionnaire
- › L'épargnant peut choisir soit d'exercer les bons, soit de les vendre (le montant peut correspondre à un dividende théorique)
- › Si les épargnants déjà actionnaires ne peuvent souscrire, en cédant leurs bons, ils permettent de trouver d'autres souscripteurs, ce qui permet de garantir le financement de la croissance de l'entreprise
- › Fiscalité : investir avec les bons et bénéficier de 50% de réduction d'ISF (jusqu'à 45.000 € maximum)
- › Cas de cession ultérieure de l'action « à moitié de sa valeur » : aubaine pour les vendeurs assujettis à l'ISF comme pour les

Intérêt pour les entreprises

- › Témoignages de dirigeants d'entreprises
- › Un moyen d'intéresser et de mobiliser l'épargne locale, sans que celle-ci prenne de risques inconsidérés
- › Intérêts et risques pour l'entreprise qui émet des Bons

PROCHAINES DATES

TOUS LES PREMIERS MARDIS DU MOIS (HORS JOURS FÉRIÉS) DE 9H00 À 11H00

PRIX ET LIEU

90 € HT Au siège de CiIB - 10, rue de Montyon - 75 009 Paris (numéro d'activité de formateur CiIB : 11753071475)

INSCRIPTION

Tél. : 01 42 46 11 73

Fax : 01 48 24 10 89

Mail : contact@ciib.fr

[Formulaire d'inscription](#)